



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33685

Texte de la question

M. Gérard Charasse appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des sciences de la vie et de la terre dans les classes de seconde. Est en effet évoquée la suppression dans les matières fondamentales de cet enseignement. Cette matière, qui est au coeur des enjeux environnementaux ou de santé publique comme la gestion de l'eau et des ressources énergétiques et alimentaires ou les innovations scientifiques et technologiques qui s'appuient sur les domaines de la biologie et de la géologie, doit absolument être maintenue au niveau d'enseignement général, et donc de source de culture générale, que constitue la classe de seconde. Il lui demande donc d'exprimer sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33685

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9158

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475